

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur-Fraternité-Justice

AMBASSADE DE MAURITANIE EN SUISSE  
MISSION PERMANENTE AUPRÈS DE L'OFFICE DES  
NATIONS UNIES ET DES ORGANISATIONS  
INTERNATIONALES A GENÈVE



الجمهورية الإسلامية الموريتانية

شرف - إخاء - عدل

سفارة موريتانيا بسويسرا  
البعثة الدائمة لدى الأمم المتحدة  
والمظمات الدولية في جنيف

**8ÈME FORUM SUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX MINORITÉS  
GENÈVE LES 24 ET 25 NOVEMBRE 15  
DÉCLARATION DE LA MAURITANIE**

Monsieur le Président,

Ma délégation remercie Madame Rita Izsák, Rapporteuse spéciale sur les droits des minorités, la félicite pour la qualité de son rapport et salue l'important travail qu'elle a accompli dans le cadre de son mandat depuis la présentation de son rapport précédent à l'Assemblée générale.

Comme vous le savez, la position géographique de mon pays, point de jonction entre le Maghreb arabe et l'Afrique sahélienne, et son patrimoine historique de terre d'échanges et de rayonnement culturel lui ont conféré un statut de nation multiethnique et pluriculturelle dont il est fier. Ce statut de terre de diversité culturelle et linguistique a été consacré dans le préambule de notre Constitution du pays.

La Mauritanie a pris de nombreuses mesures politiques et législatives dans le cadre des procédures pénales visant à assurer à tous les meilleures conditions pour l'exercice des droits de chacun à l'égalité devant la loi, des droits à la non-discrimination et à un procès équitable. Parmi ces mesures, on peut relever à titre indicatif le renforcement du cadre légal anti discrimination et le plan d'action national contre la discrimination raciale qui traite de tous les aspects de la discrimination dans le pays.

Mon pays met en œuvre diverses mesures pour continuer à promouvoir davantage de participation effective de toutes les composantes nationales, sans exclusive, à l'administration de la justice.

Monsieur le Président, les allégations suivant lesquelles, il y aurait des communautés auprès desquelles l'Etat se manifesterait différemment ou sur lesquelles la Justice s'exercerait de manière discriminatoire, sont abusives.

Les affirmations de l'une des panélistes sur l'esclavage en Mauritanie sont dénuées de tout fondement et contrastent avec les rapports de la rapporteuse spéciale sur cette question. La justice a systématiquement donné suite à toutes les plaintes concernant des cas avérés de pratiques esclavagistes. Le traitement judiciaire des affaires relatives aux pratiques esclavagistes a permis de mettre en exergue 26 cas de pratiques esclavagistes dont les auteurs ont été déférés à la justice ; 18 à Nouakchott et 8 dans les autres wilayas du pays. Cependant les

allégations fantaisistes ne peuvent naturellement pas aboutir à des condamnations systématiques.

Les magistrats ont reçu toutes les formations appropriées pour traiter de ces cas, les Oulemas, chef religieux, sont à l'avant-garde du combat contre les séquelles de l'esclavage. L'adoption d'une nouvelle loi plus normative incriminant l'esclavage et les pratiques esclavagistes saluée par Madame la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, soutenu par un vaste programme socio-économiques en cours visant l'amélioration des moyens d'existence et des conditions d'émancipation des populations affectées par les séquelles de l'esclavage et les pratiques traditionnelles néfastes, attestent de la volonté politique.

Nous comprenons que des ONG qui utilisent cyniquement l'alibi de cette noble cause pour émouvoir et obtenir des financements soient inquiètes. En effet, la mise en œuvre de la feuille de route de lutte contre l'esclavage tarira bien rapidement leur vache à lait.

Mon Gouvernement, dans un contexte régional marqué par la recrudescence de l'activisme extrémiste et de la menace terroriste, lutte avec les moyens sécuritaires nécessaires ainsi que ceux indispensables du droit, contre toutes les dérives afin de préserver la paix et la cohésion sociales si chères aux mauritaniens.

Dans un tel environnement, il n'est pas convenable de laisser semer les graines de la discorde là où a toujours régné l'harmonie entre les communautés.

Ma délégation est attachées à la protection et à la promotion des droits des minorités ethniques et culturelles, lesquelles, autant que toutes les autres communautés nationales sont soumises à la même obligation de respecter les lois de la République qui nous protègent tous et parrainent notre diversité culturelle.

Je vous remercie